

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GYMNASTIQUE FSCF-AGR du HAUT-RHIN

REGLEMENT DES QUALIFICATIONS PAR SECTEUR DES CHALLENGES D'HIVER – 2025

Instructions.

Rappel, ces qualifications concernent en priorité les degrés jeunesses du 1^{er} au 4^{ème} degré jeunesses. Informer les différentes associations du secteur de l'heure et du lieu de passage des qualifications par secteur.

La date limite des qualifications par secteurs devra être scrupuleusement respectée.

Etablir un horaire de passage pour les divers degrés.

Les gymnastes présentent un mouvement aux 4 agrès, elles peuvent changer de degré en changeant d'appareil. Le classement se fera sur le degré le plus haut présenté, même s'il n'est exécuté qu'à un seul agrès.

Convoquer les juges.

Faire le nécessaire pour l'installation des agrès et de la salle de compétition par gymnaste.
Prévoir un poste de secours.

Encaisser les droits d'engagements, soit 3 € par gymnaste avec les listes complètes des engagements qui seront à faire parvenir à Armand DESAUGES qui se chargera de les transmettre à Marie-Laure BLEGER. La CDG fournira les récompenses pour les trois premiers de chaque degré.

Du fait de la dématérialisation des licences sur le plan Alsace, les cartons-licences des gymnastes ne sont plus à présenter lors de la compétition. Cependant un contrôle de licences sera effectué sur la base du fichier fédéral. Si la licence de la gymnaste engagée n'est pas validée le jour de l'inscription, elle ne pourra pas participer aux concours. En cas de doute, une pièce d'identité de la gymnaste pourra être demandée.

Dresser la liste des résultats ainsi que celle des qualifiées pour la Finale Départementale.

Actuellement, il y a 3 épreuves de qualifications de secteur (COLMAR, GUEBWILLER, MULHOUSE-THANN-MASEVAUX).

Donc ce sont les sept premières de chaque degré qui sont qualifiées. En cas d'ex-aequo à la 7^{ème} place, toutes les gymnastes ex-aequo sont qualifiées. L'objectif étant d'avoir une vingtaine de gymnastes par degré de représentées lors de la Finale Départementale

En plus des 7 premières, sont qualifiées pour la finale départementale, les jeunesses 4^{ème} degré qui ont au moins obtenu 58 pts.

En cas de défection d'une des qualifiées, c'est à son association de prévenir la remplaçante classée au rang suivant du palmarès.

Remettre aux associations ayant des gymnastes qualifiées, les horaires de la Finale départementale.

Le classement du jour faisant foi, aucune invitation particulière ne sera envoyée.

Une copie de la feuille de pointage est à remettre aux associations.

Faire parvenir les résultats le plus rapidement possible à Armand DESAUGES. L'original des feuilles de pointage peut être remis le jour de la Finale départementale.

Il y a lieu d'inscrire, les 5^{ème} degré jeunesses, les aînées, les pupilles, les adultes directement à la Finale Départementale des Challenges d'hiver.

Pour tous les points non mentionnés dans ce règlement (tenue vestimentaire, blessure, réclamation, etc...) se référer au règlement technique du programme fédéral.

Mis à jour le 28 décembre 2024